



Centre Public d'Action Sociale
d'Arlon



Service de médiation de dettes
Rue Godefroid Kurth, 2i
6700 ARLON
Téléphone : 063 23 03 60
Courriel : cpas@arlon.be

Médiatrices de dettes

DAUBY Kathryn
kathryn.dauby@arlon.be
DECOLLE Marianne
marianne.decolle@arlon.be

Permanences sociales

mardi - jeudi
de 13h30 à 16h00
Permanences accessibles
sans rendez-vous.

Permanences téléphoniques

du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00

Poussez la porte
du service de médiation de dettes
du CPAS d'Arlon,
et nous tenterons de trouver
avec vous
une solution
à vos problèmes de surendettement.

N'attendez pas le dernier moment
pour vous présenter
chez nous !

trop de dettes ?



Le service de médiation de dettes du CPAS d'Arlon peut vous aider





la médiation de dettes



POUR QUI ?

Le service de médiation de dettes est ouvert à toute personne domiciliée à Arlon et vivant une situation de surendettement.

Quels que soient vos revenus: salaire, pension, allocations de chômage, indemnités de mutuelle,...

Quelles que soient vos dettes: loyer, soins de santé, dettes fiscales, dettes alimentaires, téléphonie, assurances, crédits,...


POURQUOI ?

La médiation de dettes a pour but de trouver une solution durable à votre problème de surendettement.

Elle vise à assurer des conditions de vie conformes à la dignité humaine et à rétablir la situation financière en permettant de régler vos dettes dans la mesure du possible.

La médiation de dettes tend enfin à vous redonner les instruments d'une gestion budgétaire autonome.

COMMENT ?



Dans un premier temps, nous analysons votre situation financière. Dans la mesure du possible, un plan de remboursement est établi. Il est négocié soit à l'amiable, soit dans le cadre d'une procédure en règlement collectif de dettes.

Entreprendre une médiation de dettes nécessite de votre part une collaboration et une participation active.

Le service de médiation de dettes ne prête ni ne donne d'argent. Il ne fait pas de « regroupement de crédits ».